
Procès-verbal de la dix-huitième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 13 mars 2018, 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Châteauguay / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ☞ Doyle, BarryChâteauguay, administrateur, siège n° 2
- ☞ Poissant, RoxanneBeauharnois, administratrice, siège n° 2
- ☞ Routhier, Pierre-PaulChâteauguay, administrateur, siège n° 1
- ☞ Tremblay, Bruno.....Beauharnois, administrateur, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Richard Dubuc.....Beauharnois, administrateur substitut
Gravel, AlainSecrétaire-trésorier et directeur général de la régie
Gagnon, Sébastien.....Châteauguay, directeur général

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

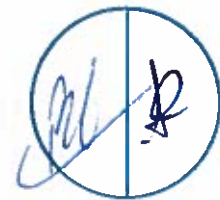
2018-135 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Composition du conseil d'administration
4. Adoption de procès-verbal d'assemblées
5. Approbation de la liste des comptes payés et à payer
6. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
7. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
8. Mérite Ovation municipale 2018
9. Prochaine assemblée
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général dépose la résolution adoptée le mardi 6 mars dernier par la Ville de Beauharnois (n° 2018-03-093) ayant pour objet de désigner madame Roxanne Poissant à titre de représentant au conseil d'administration de la Régie (siège n° 2) ainsi que monsieur Richard Dubuc à titre d'administrateur substitut.



DÉSIGNATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2018-136 Attendu que madame Roxanne Poissant a été désignée par le conseil de la Ville de Beauharnois pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Régie à titre de représentante pour le siège n° 2, en remplacement de madame Linda Toulouse ;

Attendu qu'il y a présentement vacante à la fonction de secrétaire du conseil d'administration, madame Toulouse ayant été nommer à cette charge en vertu de la résolution numéro 2017-099 de la Régie ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de nommer madame Roxanne Poissant, à titre d'officier de la régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château et pour la période débutant ce jour, à la fonction de secrétaire.

La présente résolution modifie la section concernée de la résolution n° 2017-099 précitée.

ADOPTÉ.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉES

2018-137 Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dix-septième assemblée du conseil d'administration, tenue le jeudi 22 février 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ.

5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-138 Attendu que, depuis la dernière assemblée, les comptes suivants ont été payés, à savoir :

Chèque n°	Description	Montant
056	Fidema Groupe conseils inc. – Hon. Prof. Assurances générales (fact. RISLB18001-02)	1 437,19 \$
057	Énergir (Sportplex, période du 2017-12-20 au 2018-02-20)	7 584,41 \$
058	Alain Gravel – Fournitures (76,51 \$), Repas (15,50 \$) 2017 & Frais dépl. 2018-01 (61,02 \$)	153,03 \$
059	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103765)	12 233,34 \$
060	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 8	576 644,07 \$
061	Danny Drolet Inc. – Description technique servitudes terrain Sportplex	1 868,34 \$
TOTAL		599 920,08 \$

Attendu que les comptes suivant sont à payer :

Description	Montant
Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 9	1 019 325,41 \$
Alain Gravel – Frais déplacement février 2018	131,29 \$
Gravité Média – Avis public appel d'offres assurances générales (fact. 9916)	137,97 \$
TOTAL	1 019 594,67 \$



Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 22 février 2018, soit un montant de 599 920,08 \$ et d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 1 019 594,67 \$, pour un montant total de 1 619 514,75 \$.

ADOPTÉ.

6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1

6.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Le directeur général dépose et commente un tableau cumulatif des dépenses encourues à ce jour.

6.2. SPORTPLEX

a) **Contrat de construction / Avenant de modification n° 10**

2018-139

Attendu qu'en date du 21 décembre 2017, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition pour ajouter, dans la section à gazon synthétique, un marquage pour la pratique des sports de balle (baseball, balle-molle) ;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Attendu qu'après analyse et révision, la Régie est favorable à l'ajout d'un marquage dans la section à gazon synthétique pour la pratique des sports de balle mais en fonction d'une présentation visuelle moins contrastante que celle initialement proposée ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général pour procéder, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire soumise par l'entrepreneur au montant de 29 040,00 \$, taxes de vente en sus, pour l'ajout d'un marquage pour la pratique des sports de balle (baseball, balle-molle) dans la section à gazon synthétique, cette dépense étant assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels, en fonction de la configuration suivante, à savoir :

- ☞ La zone du marbre et chacun des trois buts ;
- ☞ Une ligne reliant les 1^{er} et 2^e buts ainsi que les 2^e et 3^e buts ;
- ☞ Une ligne de démarcation entre le champ intérieur et le champ extérieur ;
- ☞ Le marquage pour la zone du lanceur.

ADOPTÉ.

Résolution adoptée par la résolution 2018-146, adoptée le 2018-04-27

b) **État d'avancement des travaux**

Le directeur général indique que les travaux avancent selon les échéanciers soumis par le concepteur-constructeur. La réception provisoire des installations demeure prévue pour la mi-avril mais cette période est toutefois sujette à révision en fonction du séquençage des tâches qui demeurent à réaliser. Un intervalle de sécurité pouvant atteindre une dizaine de semaines est également à prévoir avant d'envisager le début formel des activités afin de permettre à l'adjudicataire d'apporter les correctifs aux éventuelles déficiences qui sont susceptibles d'être constatées lors de l'inspection diligente et minutieuse du complexe. En fonction du cheminement de la demande de subvention déposée par la Régie pour la réalisation des travaux de la Phase 2 du Sportplex, la Régie pourrait réviser son échéancier pour la réalisation de la coursive suspendue.



6.3. MODE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1

Le directeur général travaille présentement, en collaboration avec les responsables des loisirs et de la vie citoyenne des villes membres, à la rédaction d'un rapport d'analyse relativement à la structure organisationnelle proposée en vue de la prise en charge à l'interne de la gestion et de l'opération des infrastructures de la Phase 1 de la Régie. Ce point est donc reporté à une assemblée ultérieure.

6.4. LOGICIELS COMPTABLE ET LOISIRS

2018-140

Attendu le rapport d'analyse intitulé « *Acquisition de logiciels : suite comptable et loisirs* » rédigé et déposé par le directeur général ;

Attendu que le conseil d'administration accueille favorablement les recommandations qui y sont formulées ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité que la Régie autorise son directeur général à procéder à l'acquisition des logiciels requis pour assurer la saine gestion administrative et opérationnelle de l'organisme, à savoir la licence pour une période d'un an débutant le 1^{er} avril 2018 :

↳ De l'Édition PME du logiciel **DYNACOM**, au prix promotionnel pour la première année de 39,95 \$ par mois, pour les 12 premiers mois, soit une dépense totale pour l'exercice financier 2018 de la Régie de 319,60 \$, taxes de vente en sus ;

↳ De l'application **Logiciel Sports-Plus**, soit de l'ensemble des modules requis en version en ligne (inscription des membres aux activités; gestion des activités; réservation de plateaux; gestion des équipements; gestion des employés; gestion financière; inventaire et vente de produits), incluant la bande passante, l'hébergement de l'application et des données ainsi que le service de sauvegarde quotidienne des données (certificat de sécurité compris), en fonction d'un coût annuel correspondant à 1 % des revenus locatifs annuels, avec un minimum de 1 000 \$ pour la première année, et un coût de formation aux taux horaires de 60,00 \$, pour une formation virtuelle, et de 120,00 \$ pour une formation dans les bureaux de la Régie, en fonction d'une enveloppe budgétaire totale de 1 080 \$ pour six (6) heures sur place et six (6) heures de formation en ligne, taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.

6.5. COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Le directeur général dépose le rapport d'avancement des travaux conçu et soumis par la directrice chargée des projets spéciaux immobilisations de la Ville de Beauharnois, madame Julie Fortin. La livraison du bassin de la piscine est prévue pour le 15 juin alors que celle du bâtiment est indiquée pour le 27 juillet. Monsieur Bruno Tremblay indique que des mesures temporaires devraient être mises en place afin de permettre l'accès à la piscine dès la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

7. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

La Régie demeure en attente de la réponse à la demande de subvention qu'elle a soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV. Le dossier suit son cours et un retour au début du mois d'avril pourrait être envisageable. Ce sujet fera l'objet d'un suivi lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.



8. MÉRITE OVATION MUNICIPALE 2018

Le directeur général indique que, parmi les 88 projets qu'elle a reçus, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a retenu 22 projets pour le Salon de l'Innovation qui se tiendra lors des Assises annuelles de mai prochain. Le projet soumis par la Régie a été retenu parmi les trois (3) finalistes dans la catégorie « *Économie, tourisme et loisir* ». Une discussion s'en suit.

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 12 juin prochain, à 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Châteauguay, 265 boulevard d'Anjou, bureau 101, Châteauguay.

10. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les principales questions adressées au conseil d'administration par les personnes présentes, pour lesquelles les réponses ont été fournies, couvraient les sujets suivants, à savoir :

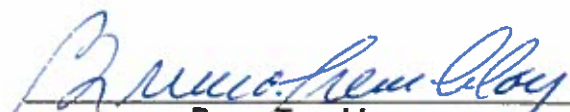
- ☞ Le suivi de la demande d'aide financière déposée pour la réalisation du volet aquatique du Sportplex et l'incidence de la réponse qui sera incessamment fournie sur la réalisation ou non du projet ;
- ☞ L'ajout, sur la surface à gazon synthétique, du marquage pour la pratique des sports de balle ;
- ☞ Les longs délais pour la réalisation du Complexe aquatique familial extérieur ;
- ☞ La demande soumise par un entrepreneur privé pour la location de plateaux du Sportplex en vue de la tenue de camps sportifs à l'été 2018, pour laquelle la Régie s'est engagée à formuler une réponse définitive d'ici le 30 mars prochain.

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2018-141

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyée de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14 h 55.

ADOPTÉ.



Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration



Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

